



PROCES -VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2017

**L'An deux mille dix-sept,
Le 18 mars, à 11 h 00**

le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alexandre RASSAERT.

Etaient présents :

M. Michel BOULLEVEAU ; M. Lionel SEPEAU ; Mme Carole LEDERLE ; M. Eugène GIMENEZ ; M. Gilles LUSSIER ; Mme Chrystel VIVIER ; Mme Annabelle MARTORELL ; M. Franck CAPRON ; Mme Jeannine LAMY ; Mme Aude LE PERE DE GRAVERON ; Mme Annick PORTEJOIE ; M. Dominique POURFILET ; Mme Dominique CAVE ; M. José CERQUEIRA FERREIRA ; Mme Catherine PAYSANT ; M. Jacques MAGNE ; Mme Agnès CHASME ; Mme Gladys PRIEUR ; M. Laurent LONGET et M. Anthony AUGER.

Etai(en)t absent(e)s avec pouvoirs :

M. Emmanuel HYEST donne pouvoir à M. Dominique POURFILET.
Mme Elise HUIN donne pouvoir à Mme Carole LEDERLE.
Mme Monique CORNU donne pouvoir à M. Lionel SEPEAU.
Mme Elise CARON donne pouvoir à Mme Chrystel VIVIER.
M. Armand DE WAILLY donne pouvoir à M. Alexandre RASSAERT.
Mme Isabelle BABIN donne pouvoir à Mme Aude LE PERE DE GRAVERON.
Mme Céline KALAKUN donne pouvoir à Mme Annabelle MARTORELL.
Mme Marie-Paule LONGFIER donne pouvoir à M. José CERQUEIRA FERREIRA.

Arrivées de Mesdames Agnès CHASME et Gladys PRIEUR à 11 h 10.

Etai(en)t absent(e)s : M. Eddy LEVILLAIN ; M. Daouda TRAORE ; M. Edouard RETIF et Mme Céline RAMELET.

Mme Catherine PAYSANT, Conseillère Municipale, a été nommée secrétaire de séance, Madame SAUNIER-COCHARD, Attachée principale, lui a été adjointe en tant qu'auxiliaire, ne prenant pas part aux délibérations.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 7 FEVRIER 2017

Mme PAYSANT demande que son intervention sur le cinéma soit retranscrite, elle fait défaut en page 6.

Monsieur le Maire indique que l'enregistrement sonore de la séance sera repris par l'administration et le procès-verbal sera complété, en fonction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 votants, approuve le compte-rendu de la séance du 7 février 2017.

ETAT DES DECISIONS PRISES ENTRE LE 7 FEVRIER ET LE 18 MARS 2017

Dcs-2017003	Contrat de prestations de service avec le Caveau de la Huchette
Dcs-2017004	Convention de mise à disposition de locaux et de matériel pour la tenue des élections primaires du « Parti Socialiste »
Dcs-2017005	Représentation en défense devant le Conseil d'Etat des intérêts de la Ville par la S.C.P. Anne SEVAUX et Paul MATHONNET - Pourvoi 405329
Dcs-2017006	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'Association « TOUPIE BOLKI »
Dcs-2017007	Convention de location de la salle Guernica du Boisgeloup avec l'Association de Formation Professionnelle des Adultes « AFPA » - Avenant n° 1
Dcs-2017008	Contrat de maintenance de l'horloge à l'école Jean Moulin avec la SA AGT SYSTEMES
Dcs-2017009	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la Compagnie des 100 Têtes
Dcs-2017010	Transformation d'un terrain en terre battue en terrain de football synthétique - Marché de prestations intellectuelles passé avec Ginger CEBTP - Mission d'Etude Géotechnique - Acte d'engagement
Dcs-2017011	Fourniture de peintures pour les bâtiments - accord-cadre de fournitures passe en procédure adaptée avec la société « couleurs de tollens » - acte d'engagement
Dcs-2017012	Adhésion au cinémascop - renouvellement
Dcs-2017013	Adhésion à l'agence pour le développement régional du cinéma - année 2017 - renouvellement
Dcs-2017014	Contrat de prestations de service avec l'association SAXETERA
Dcs-2017015	Transformation d'un terrain en terre battue en terrain de football synthétique - marché de prestations intellectuelles passé avec le groupe Qualiconsult - mission de coordination de la sécurité et protection de la santé - acte d'engagement

- Dcs-2017016 Transformation d'un terrain en terre battue en terrain de football synthétique - marché de prestations intellectuelles passé avec le groupe Qualiconsult - Mission de contrôle technique - Acte d'engagement
- Dcs-2017017 Contrat de cession du droit d'exploitation d'un concert de métal avec l'Association Sound Of Silence
- Dcs-2017018 Transformation d'un terrain en terre battue en terrain de football synthétique - marché de prestations intellectuelles passé avec la Société OSMOSE INGENIERIE - Maîtrise d'oeuvre - Acte d'engagement
- Dcs-2017019 Adhésion au Pôle Image de Haute-Normandie - Renouvellement
- Dcs-2017020 Adhésion à l'Association Française des Cinémas d'Art et d'Essai - Renouvellement
- Dcs-2017021 Contrat de prestations de service avec l'Association GALAOR
- Dcs-2017022 Convention de mise à disposition d'équipements sportifs avec l'Association Entente Gisorsienne - Avenant n° 4
- Dcs-2017023 Gisors, la Légendaire - Village Médiéval - Contrat de prestations de service avec l'Association « Féodis »
- Dcs-2017024 Fauchage des espaces verts - Accord-cadre de services passé en procédure adaptée avec la SAS GARCIA - Acte d'engagement
- Dcs-2017025 Convention de mise à disposition d'un local du Centre Social avec l'Association Les Fontaines
- Dcs-2017026 Convention d'utilisation de la salle C 308 du Lycée Polyvalent Louise Michel
- Dcs-2017027 Contrat d'Assistance et de maintenance de logiciel - n° CMTMIM270117 avec la SAS ARTELISOFT
- Dcs-2017028 Contrat de mise à disposition d'un serveur dédié - n° CHEBMIM270117 avec la SAS ARTELISOFT
- Dcs-2017029 Contrat d'entretien de matériels de cuisson avec LANEF PRO SARL
- Dcs-2017030 Contrat de prestations d'hébergement d'applications informatiques avec la Société Ciril Group
- Dcs-2017031 Annule et remplace la décision 2016211 du logiciel Milleime On-Line avec la SAS JVS
- Dcs-2017032 Annule et remplace la décision 2017011 - Fourniture de peintures pour les bâtiments - Accord-cadre de fournitures passé en procédure adaptée avec la Société « COULEURS DE TOLLENS » - Acte d'engagement
- Dcs-2017033 Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation de marchés de services de télécommunication - Marché de prestations intellectuelles passé avec la Société « C-ISOP » - Acte d'engagement
- Dcs-2017034 Contrat de prestations de service pour la sécurité du concert de métal avec la Société GPSE Gardiennage

- Dcs-2017035 Contrat d'assistance et de maintenance de Logiciel GEODP avec la Société ILTR
- Dcs-2017036 Contrat de cession du droit d'exploitation d'un concert avec l'Association Chanteloup
- Dcs-2017037 Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la Compagnie Vice-Versa
- Dcs-2017038 Construction d'une salle polyvalente - Marché de prestations intellectuelles passé avec la société KOMOREBI Architectes - Maîtrise d'œuvre - Acte d'engagement
- Dcs-2017039 Dévégétalisation du château et de l'église de Gisors - Marché de services passé en procédure adaptée avec la Société JARD'ECO - Acte d'engagement
- Dcs-2017040 Adhésion au Réseau Alternatif de Diffusion Animé par l'Agence du Court Métrage - Renouvellement
- Dcs-2017041 Convention pour la mise à disposition de billetterie dans le cadre du festival « Tout Court » de Gisors avec l'Association 'Pour un Festival Ciné-Jeunes'
- Dcs-2017042 « Gisors, la Légendaire » - Village Médiéval - Contrat de prestations de service avec la micro entreprise « L'Artilleur du Roi »
- Dcs-2017043 Annule et remplace la décision n° 2017016 - Transformation d'un terrain en terre battue en terrain de football synthétique - Marché de prestations intellectuelles passé avec le Groupe QUALICONSULT - Mission de contrôle technique - Acte d'engagement
- Dcs-2017044 Achat de pains et de viennoiseries - Accord cadre de fournitures passé en procédure adaptée avec la Boulangerie DELAPIERRE - Acte d'engagement
- Dcs-2017045 Annule et remplace la décision n° 20170358 - Construction d'une salle polyvalente - Marché de prestations intellectuelles passé avec « KOMOREBI SCOP » - Mission d'assistant à la maîtrise d'ouvrage - Acte d'engagement
- Dcs-2017046 Construction d'une salle polyvalente - Marché de travaux passé en procédure adaptée avec l'entreprise « DE COCK & Cie » - Déclaration de sous-traitance
- Dcs-2017047 Réhabilitation du local du passage du Monarque - Marché de travaux passé en procédure adaptée avec l'entreprise « DE COCK & Cie » - Déclaration de sous-traitance

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions prises par le Maire en fonction de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Arrivées de Mesdames Agnès CHASME et Gladys PRIEUR à 11 h 10.

OPPOSITION AU TRANSFERT AUTOMATIQUE DE LA COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN NORMAND

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 151-1 et suivants,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), et notamment son article 136,

Considérant que la loi ALUR a posé le principe du transfert automatique aux communautés de communes et communautés d'agglomération, à compter du 27 mars 2017, de la compétence des communes en matière de plan local d'urbanisme (PLU),

Considérant que l'article 136 de la même loi prévoit que, pour les communautés de communes et communautés d'agglomération créées avant le 26 mars 2014, ce transfert de compétence n'interviendra pas si, dans les trois premiers mois précédant le 26 mars 2017, *"au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent"*,

Considérant que le plan local d'urbanisme détermine des éléments fondamentaux de la vie des habitants de Gisors (équipements, logements, commerces, activité économique, constructibilité des terrains) et qu'il est essentiel pour l'avenir de la commune que le conseil municipal conserve sa compétence dans ce domaine,

Monsieur le Maire explique que l'ensemble des Maires composant la Communauté de Communes du Vexin Normand est opposé à ce transfert. Ils sont en effet attachés à cette compétence de proximité. Il précise que pour le moment en tout cas il n'est pas opportun de passer à l'échelon communautaire. Les Maires ne doivent pas se trouver déposséder de toutes leurs compétences, il y a déjà assez de transferts décidés par l'Etat dans le cadre des fusions des EPCI.

Monsieur BOULLEVEAU tient à souligner l'importance pour une Ville comme Gisors, dont l'essentiel de son patrimoine se situe en zone urbaine, de ne pas perdre la maîtrise de son urbanisation.

Monsieur MAGNE demande quels sont les gardes-fous juridiques qui existent pour préserver les intérêts de la ville-centre face à toutes les autres petites communes, quels sont les mécanismes qui garantissent un développement de l'urbanisme cohérent pour tous.

Monsieur le Maire indique que c'est le rôle du SCOT de garantir la cohérence territoriale. Par contre, pour le moment rien n'a été tranché sur son devenir. Pour sa part, il lui paraîtrait incohérent à terme de le laisser coexister avec un PLUI. La question mérite d'être tranchée. C'est une des raisons qui le font s'opposer au transfert de la compétence PLU. Il considère d'ailleurs que cette question ne doit pas être arbitrée par une loi mais doit venir de la volonté des élus concernés.

Monsieur LONGET partage cet avis. Il s'inquiète d'ailleurs que les Maires se voient à terme dépossédés de toutes compétences et que l'échelon communal disparaisse au profit des communautés de communes et donc au détriment de toute proximité avec la population.

Monsieur AUGER abonde en ce sens. Il souligne à cet effet la marche forcée imposée par l'Etat et les réformes subies sans concertation. Il s'inquiète que ce soit le début d'une transformation de l'organisation administrative vers un modèle fédéral pour répondre aux attentes européennes, sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 29 votants, décide

- De s'opposer, sur le fondement de l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Vexin Normand,
- D'adresser la présente délibération à Madame la Présidente de ladite Communauté de Communes.

Monsieur LONGET souhaite faire une déclaration concernant le groupe qu'il représente au sein du Conseil Municipal. Suite à sa démission des instances du Parti Socialiste, ce dernier est renommé « Juste pour Gisors ».

Monsieur le Maire en prend acte.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 25.

Alexandre RASSAERT,
Maire de Gisors,
Vice-Président du Conseil Départemental
de l'Eure.

